## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

# ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

### **COMMUNE DE MONTMORENCY**

Nº 8

#### **OBJET:**

Approbation de la convention de partenariat avec le collège Pierre de Ronsard pour des interventions de la ludothèque en son sein

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

#### Présents:

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER (jusqu'à 21h25), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles le : - 3 001, 2024

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire, Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation Le D.G.A.S. Anne-Marie SORET Absents excusés :

Mme SOUMAT	. Procuration à M. SAURAY
Mme NOACHOVITCH	. Procuration à Mme QUIRET
M. DAUX	. Procuration à M. GUIRAUDET
Mme BERRA	. Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
Mme CHARBONNIER (à partir de 21h25).	. Procuration à Mme ANGELO
M. CUSMANO	. Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX	
M. LAYAIDA	. Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON	

## **Absents:**

Mme GROSJEAN M. RAUMEL

#### Secrétaire de séance :

Anthony DALOYAU

<sup>«</sup> Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

<sup>-</sup> à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

<sup>-</sup> deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY Direction des Affaires Culturelles PJ/AL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

## DELIBERATION N°8

**OBJET :** APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE PIERRE DE RONSARD POUR DES INTERVENTIONS DE LA LUDOTHEQUE EN SON SEIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°11 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2023, approuvant le partenariat avec le Collège Pierre de Ronsard dans le cadre d'interventions de la ludothèque durant l'année scolaire 2023-2024,

Considérant que, dans le cadre de ses missions de service public, la Ville souhaite proposer des animations culturelles et ludiques à destination des jeunes,

Considérant que la Ville souhaite pérenniser les actions et partenariats d'intérêt général qui étaient organisés par le Centre Culturel Rachel Félix les années précédentes,

Considérant que le personnel de la ludothèque du Centre Culturel Rachel Félix peut proposer des séances d'initiation et de mise à disposition de jeux de société aux élèves du Collège Pierre de Ronsard tous les mardis (hors vacances et jours fériés), de 12h à 13h, du 5 novembre 2024 au 24 juin 2025,

Vu l'avis favorable du Collège Pierre de Ronsard, représenté par sa principale, Madame Fabienne VETIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine en date du 11 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

# Après en avoir délibéré,

## Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour des interventions de la ludothèque du Centre Culturel Rachel Félix au sein du Collège Pierre de Ronsard durant l'année scolaire 2024-2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Anthony DALOYAU** Secrétaire de séance

(A) 40/20)

Maxime THORY
Maire de Montmorency